

## Convocation du Conseil Municipal

Messieurs les Conseillers Municipaux se réuniront à la Mairie, à neuf heures du matin le dix février mil neuf cent trente cinq, au lieu ordinaire de leurs séances.

### — Ordre du jour —

1. Affaires diverses
2. Curage des ruisseaux
3. Ouverture de crédits
4. Demandes d'allocations militaires
5. Assistances.

A Rezi, le 4 février 1935

Le Maire

J. Rivière

## Conseil Municipal

### Séance du 10 février 1935

L'an mil neuf cent trente cinq, le dix février à neuf heures du matin, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par M. le Maire, se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de M. Rivière, Maire.

Étaient présents: M. M. Julien Marchais, Rivière, Guérin, Taugeron, Hervouet, Tauchereau, Fabrice, Marchekau, Rioux, Chauvelon, Barreau, Lefort, Boutin Arthur et Gouttière

Étaient absents et excusés: M. M. Gar Merrilliet, Sorin, Thieffine, Gutard, Roger, Bossis, Ledroumeau, Paon, Boutin André, Curpin, et Quintard.

M. Guérin est nommé secrétaire de séance.

Le procès verbal de la dernière séance, dont il est donné lecture, est adopté à l'unanimité.

Construction d'un égout collecteur rue Chiers.

M. le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de construction d'égout collecteur rue Chiers. Cet égout sera constitué par des buses en ciment de 0<sup>m</sup>60 de diamètre. Des bouches inodores sont prévues pour recueillir les eaux pluviales.

Le montant des travaux prévus s'élève à 45 920<sup>f</sup>

La somme à valoir pour dépenses imprévues à 5 080<sup>f</sup>

Montant total de la dépense 51 000<sup>f</sup>

La liste des souscriptions consenties par les propriétaires s'élève à 6 300<sup>f</sup>

Il resterait donc à la charge de la Commune une somme de 44 700<sup>f</sup>

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, considérant que la construction de cet égout est indispensable,

Accepte le projet présenté, mais la situation financière de la Commune étant très difficile en raison des dépenses très élevées occasionnées par le chômage.

Il est d'avis de ne procéder à cette construction que si les subventions provenant des fonds des amendes de police ou de l'Etat ne viennent en aide à la Commune.

En effet cet égout améliorera considérablement les conditions d'hygiène de la rue Chiers et contribuera à l'assainissement de la Chaussée de la Route Nationale No 23.

En conséquence, le Conseil Municipal demande à M. le Préfet de bien vouloir approuver le projet et de faire allouer à la Commune de Rezi les subventions sur les fonds des amendes de police et du Service des Ports et Chaussées.

Enfin il sollicite de ce dernier l'autorisation d'établir l'égout en question.

Les travaux feront l'objet d'une adjudication lorsque les ressources nécessaires seront réalisées.

### Passage d'eau - Renouvellement du bail.

transmis le  
21. 2. 35

M. le Maire lit la lettre de M. le Préfet en date du 25 janvier 1935, relative à l'exploitation du passage d'eau Grentemoult, Charpenay, Aubilles, Nantes. Il ne s'oppose pas à ce que le bail accordé à la Commune de Rezi soit renouvelé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1935 pour une nouvelle période de trois ans:

" L'exploitation se continuera par voie d'abonnement avec application des mêmes clauses de cahier des charges, des mêmes taxes d'exploitation, et moyennant une redevance annuelle de 333<sup>+</sup>33."

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, demande à l'unanimité à M. le Préfet le renouvellement du bail pour une nouvelle période de trois ans, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1935, aux mêmes clauses et conditions que celles du cahier des charges en vigueur.

### Pension à Mme V<sup>ve</sup> Marchais.

transmis  
le 14. 2. 1935

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision qu'il a prise le 16 décembre 1934 en faveur de Mme Marchais, veuve de l'ancien secrétaire général de la Mairie, de lui servir une pension annuelle de 3000<sup>+</sup>. Comme aucun crédit n'est prévu au budget ordinaire de 1935, il propose de demander à M. le Préfet d'avoir un crédit de 3000<sup>+</sup>, lequel crédit serait inscrit au budget additionnel de 1935.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte cette proposition à l'unanimité.

### Nouvelles installations de gaz.

M. le Maire met le Conseil Municipal au courant :

- 1<sup>o</sup> d'un devis forfaitaire de la Compagnie du Gaz, de 664<sup>+</sup>, concernant l'installation du gaz à la Conciergerie du Cimetière St Paul à Port-Rousseau;
- 2<sup>o</sup> d'un devis forfaitaire de 765<sup>+</sup>, concernant des travaux à exécuter à la cantine scolaire de l'École des Garçons de Rezi et de la location des réchauds destinés

à cette cantine, à raison de 0<sup>f</sup> 50 par mois l'un.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les propositions de la Compagnie du Gaz.

Avant-projet de rue entre l'Abattoir et le Champ de foire. Honoraires de l'Ingénieur.

M. le Maire présente une demande de 1000<sup>f</sup> d'honoraires de M. l'Ingénieur subdivisionnaire du Service Vicinal pour l'établissement de l'avant-projet d'une rue à ouvrir entre le Champ de Foire et l'Abattoir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, reconnaît le bien fondé de la demande et vote à l'unanimité le crédit sollicité.

Donation Epand

transmis le  
21.2.35

M. le Maire lit une lettre de Mme Epand, demeurant aux Mahandières. Mme Epand possède dans le cimetière St Paul une concession à perpétuité, et elle offre de verser immédiatement une somme de 1000 francs pour l'entretien du tombeau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la donation et les charges, sous réserve de l'approbation préfectorale.

Curage des ruisseaux.

M. le Maire met le Conseil Municipal au courant d'une circulaire de M. le Préfet relative au curage des ruisseaux.

Il n'y a pas lieu d'effectuer, cette année, cette opération dans la Commune.

Location du Champ de foire de Ragon.

M. le Maire met le Conseil Municipal au courant de la location du Champ de Foire de Ragon qu'il vient de consentir à l'Union Sportive des Ouvriers de l'Imprimerie, à partir du 15 février 1935, d'accord avec ses collègues Gar. Marillet et Guérin. Cette location est faite moyennant un loyer de 100<sup>f</sup> par an. Cette année l'U. S. O. I. ne paiera

qu'au prorata de son temps d'occupation, soit 87<sup>50</sup>.

La location est faite à titre purement précaire et révoquée à tout moment par les deux parties.

Syndicat des propriétaires de l'Avenue de la Sermouillère - Projet d'éclairage de l'Avenue.

M. le Maire lit la lettre du Directeur du Syndicat des propriétaires de l'Avenue de la Sermouillère au sujet de l'éclairage public de leur avenue. Le Syndicat s'engage à installer à ses frais, dans l'avenue trois lampes électriques, à condition que la Commune amène le courant et paye la dépense d'éclairage.

De plus, si la Commune prenait à sa charge la pose d'une lampe à l'entrée de l'avenue (lampe qui éclairerait en même temps la rue de la Seure) le syndicat décalerait toutes ses lampes d'un pylône: sa troisième lampe se trouverait alors placée sur le dernier pylône, à l'extrémité de l'avenue, et éclairerait ainsi le placis formé par le croisement du chemin de la Basse Lande, de la rue Magureau et de l'avenue de la Sermouillère.

Le Conseil Municipal, tenant compte de l'effort fait par les habitants de l'avenue pour mettre celle-ci en état de viabilité, après en avoir délibéré, accepte les propositions faites par le Syndicat des Propriétaires de l'Avenue de la Sermouillère, décide à l'unanimité d'amener le courant, de payer la dépense d'éclairage dans l'avenue, et de poser une lampe à l'entrée.

D'après le devis de la Société Nantaise d'Éclairage et de Force, la dépense totale s'élèvera à 7544 francs non compris la pose de la lampe par la Commune à l'entrée de l'avenue.

Le Syndicat contribuera dans la dépense pour une somme de 736 francs. qui sera recouvrée par le Receveur Municipal.

## Aliénations de terrains par voie d'alignement.

M. le Maire dépose sur le bureau deux demandes d'acquisition de terrains. Il donne lecture du procès verbal d'estimation dressé par le voyer communal au sujet de la vente de ces terrains.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe comme suit le prix des parcelles à aliéner :

transmis le 16  
avril 1935

1. Parcelle située à Crantemoult, place du Courtif  
Brisset 58 m<sup>2</sup> 15<sup>+</sup> le m<sup>2</sup> 871<sup>+</sup> 65 (M. Le Voyer)  
et M. Poullet)
2. Parcelle située aux Chapelles (M. Bessier Felix)  
16 m<sup>2</sup> 5<sup>+</sup> le m<sup>2</sup> 80<sup>+</sup> ( ), et demande  
à M. le Préfet l'autorisation de les vendre.

## Etat des sommes proposées comme irrécouvrables sur le budget de l'exercice 1934.

M. le Maire dépose sur le bureau l'état des cotes irrécouvrables comprises dans les rôles de l'exercice 1934.

Savoir :

- |                            |                   |
|----------------------------|-------------------|
| 1. Locations de propriétés | 105 <sup>+</sup>  |
| 2. Vente de terrains       | 2052 <sup>+</sup> |
| soit au total              | 2157 <sup>+</sup> |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité les chiffres fournis par le Receveur Municipal.

## Aliénation de terrain par voie d'alignement.

transmis le 16  
avril 1935

M. le Maire dépose sur le bureau une demande d'alignement formée par M. Vilgani, à la Volière, relative à un mur de clôture qu'il se propose de construire sur un terrain longeé par le Chemin c.c. 58. Il donne lecture de l'arrêté de l'Ingénieur principal du service Vicinal et de l'avis de l'Ingénieur subdivisionnaire.

pour de

arrêté alignement l'unanimité, fixe comme suit le prix de la parcelle à aliéner  
1 m<sup>2</sup> 20 à 10<sup>+</sup> le m<sup>2</sup> soit 12<sup>+</sup>,  
et demande à M. le Préfet l'autorisation de vendre la parcelle en question.

## Sursis d'incorporation.

transmis le 2.3.35  
le 29.3.35

Le Conseil municipal donne un avis favorable

aux demandes de sursis d'incorporation formées par  
M. M. Sorin André Aristide, Marchais Maurice  
et Gon. Louis Moïse.

Ouverture de crédits - Régularisation - Voir suite p. 412

Pour la régularisation des dépenses faites en  
lien avec le l. 3.35-1934, le Conseil Municipal, sur la proposition de  
M. le Maire, décide de voter les crédits complémentaires  
suivants demandés par le Receveur Municipal.

Articles du Budget	Designation	Credits	Dépenses	à régulariser
2	Frais de bureau	3000.	3957.80	957.80
3	Imprimés	2600.	2685.	85.
5	Frais de registres de l'Etat-Civil	1200.	1330.74	130.74
9	Frais de confection des rôles pour taxes sur chiens	100.	135.89	35.89
10 <sup>bis</sup>	Frais de perception des droits de place	1000.	1093.	93.
17	Indemnités pour charges de familles	660.	903.	243.
18	Assurances sociales	6500.	9956.50	3456.50
29	Contributions sur les biens et revenus communaux	950.	957.17	7.17
40	Contingents pour aliénés	38000.	38865.90	865.90
49	Primes à la natalité	3000.	3200.	200.
88	Salaires des cantonniers de la voirie rurale	9000.	10707.	1707.
94	Dépenses imprévues	5000.	14156.40	9156.40
95 <sup>b</sup>	Fonds de chômage	145000.	162817.	17817.
96 <sup>c</sup>	Fournitures générales	53000.	63756	10756
101 <sup>B</sup>	Emprunt de 100000 ₣	5690.74	6731.02	1040.28
32	Entretien des bâtiments communaux.	19000.	29580.17	9580.17

Mise à l'alignement du Chemin de grande communication n° 58 à la  
Croix Médard

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est  
entré en pourparlers avec M. M. Babouneau et Dupont  
pour la cession des parties d'immeubles en saillie sur la

voie publique à la Croix-Médard, Chemin G<sup>de</sup> Communi-  
cation No 58.

transmis  
le 9.3.35

Ces cessions seraient faites moyennant la somme  
de 2000<sup>+</sup> à M. Babouneau  
de 8000<sup>+</sup> à M. Dupont,  
total 10000<sup>+</sup>, sur lesquels il y a lieu d'escompter  
une subvention départementale de 5000<sup>+</sup>. Il resterait donc  
5000<sup>+</sup> à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte  
ces offres à l'unanimité et demande l'autorisation d'acquies-  
cer les terrains bâtis en question. Il sollicite une subvention  
départementale et la dispense de purge des hypothèques.

Un crédit de 5000<sup>+</sup> sera inscrit au Budget  
additionnel pour le paiement de la dépense.

Mise à l'alignement du Chemin vicinal ordinaire No 7 au Port-au-Ble

transmis le  
9.3.35

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il  
est entré en pourparlers avec M. M. Bapon et Mesnil pour  
la cession de parties d'immeubles en saillies sur la voie  
publique au Port-au-Ble, Chemin vicinal ordinaire No 7.

Cette cession serait faite moyennant la somme  
de 5000<sup>+</sup> à verser à M. M. Bapon et Mesnil.

Il y a lieu d'escompter une subvention départemen-  
tale du  $\frac{1}{3}$  soit 1667<sup>+</sup>. Il resterait donc 3333<sup>+</sup> à la charge  
de la Commune.

Après en avoir délibéré le Conseil accepte à l'unanimité  
l'offre de M. M. Bapon et Mesnil et demande l'auto-  
risation d'acquiescer le terrain bâti en question. Il sollicite  
une subvention départementale et la dispense de purge des  
hypothèques.

Un crédit de 3333<sup>+</sup> sera inscrit au Budget  
additionnel pour le paiement de la dépense.

Ouvertures de crédits - Régularisation.

1934  
1934  
2 Pour la régularisation des dépenses faites en 1934  
le Conseil municipal sur la proposition de M. le  
Maire décide de voter les crédits complémentaires suivants  
demandés par le receveur Municipal:



Articles du budget	Désignation	Crédits	Dépenses	à régulariser
24	Sapeurs-pompiers et matériel d'incendie	6000	7700	1700
56	Chauffage, éclairage et balayage des classes	9000	9225	1925
71	Entretien des rues, puais et places publiques	34000	35000	1000
109	Garantie pour extension du service d'eau	10000	12106.04	2106.04
32	Entretien des bâtiments communaux	8580.17	30816.	12235.83
	Achat de pontons (à prendre sur l'art. 96 : location)		55000	55000.

Règlement amiable des indemnités de terrains destinés à l'élargissement du chemin rural n° 3, du Grand-Clos.

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des lettres d'offres établies pour l'acquisition des terrains nécessaires à l'élargissement du chemin rural n° 3, du Grand-Clos.

Ces offres sont indiquées ci-dessous.

N° d'ordre	Nom des propriétaires	Domiciles	Nature du terrain	Contenance en ares	Prix de la parcelle	Indemnité totale par propriétaire	Cession ancienne
1	Blanchard Edmond	Grand-Clos	jardin	0.28	280	350	350
3	Id°	Id°	labour	0.07	70		
2	1 <sup>re</sup> Semit-Gobain	Chantenay	labour	0.35	350	350	350.
4	V <sup>re</sup> Briand Aristide	Trentemoult	labour	1.	1000	1000	1000.
5	Lancelot Raphaël	Trentemoult	Id°	0.03	30	30	30.
6	V <sup>re</sup> Bréroux Jules	Le Bourdonnières	Id°	1.48	1480	1480.	1480.
7	Brockard Henri	Le Grand-Clos	Id°	0.06	60	60	60.
9	Theriot Henri	Thouars	Id°	0.13	143	781.	781.
10	Id°	Id°	Id°	0.03	33		
11	Id°	Id°	sol	0.13	143		
12	Id°	Id°	jardin	0.42	462		
13	V <sup>re</sup> Rousseau	Les Mahandieris	labour	0.73	876	876	876
15	Gerard Jean	La Morinière	jardin	0.30	300	300	300
16	Touand Joseph	me Thiers 19	labour	0.12	120	510	510
17	Id°	Id°	Id°	0.39	390		
	à reporter			7.52		5787	5787

n° d'ordre	Nom des propriétaires	Domicile	nature du terrain	Contenance en ares	prix de la parcelle	Indemnité totale par proprié <sup>r</sup>	Cession rétroactive
	report			5,52		5737.	5737.
18	Vinouze François	Le Grand-Clos	labour	0.26	260	260.	260.
19	Blais Auguste	15 r. des Larmes à Nantes	jardin	0.14	140	140.	140.
20	Logeais Eugène fils	Le Grand-Clos	jardin	0.23	230	230.	230.
21	Libaud Louis	Le Grand Clos	d°	0.18	180	180	180.
22	Lozier Joseph	Le Grand Clos	d°	0.52	520	520	520.
23	Le Goff Yves	Le Grand Clos	d°	0.41	410	} 1500	} 1500.
24	d°	d°	sol	0.15	150		
	d°	d°	Indemnité pour recensement		940		
25	Le Miné Guillaume	Le Grand Clos	jardin	0.49	735	} 1000	} 1000
	d°	d°	Ind <sup>te</sup> pour rectification d'entrée		265		
26	Andrami Auguste	10 rue Montgouet à Nantes	jardin	0.46	460	460.	460.
27	Logeais Eugène père	Le Grand Clos	jardin	0.34	340	340.	340.
28	Blincen Léon	La Chevrolière	jardin	0.22	220	220	220.
29	<del>Chemin de la</del>	<del>Nantes</del>	<del>sol</del>	8.99		10587	10587
30							

Il y aurait donc lieu d'acquiescer 892 m<sup>2</sup> à titre onéreux pour la somme de 10 587<sup>fr</sup>.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal demande à M. le Préfet l'autorisation d'acquiescer les terrains dont il s'agit, avec dispense de purge des hypothèques.

La dépense sera payée sur le <sup>religieux de</sup> crédit de inscrit à l'art. 194 du budget additionnel de 1934.

### Annulation de vente de terrain.

M. le Maire explique au Conseil Municipal que le tracé de la voie à ouvrir dans le Champ de foire a été abandonné et que les ports et chaussées ont été chargés par l'administration préfectorale de procéder à de nouvelles études. En conséquence il y a lieu d'annuler la vente faite à M. Bourgeon d'une parcelle de terrain sise dans le Champ de foire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'annuler la vente en question.

## Projet de statut du personnel municipal.

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une lettre ~~vis~~ de M. le Préfet faisant connaître que les Ministères intéressés n'ont pas encore donné leur avis sur la question.

## Taxe sur les spectacles.

M. le Maire rappelle qu'un projet de contrat est à l'étude, pour organiser la perception de la taxe municipale sur les spectacles par l'Administration des Contributions Indirectes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide que la question sera réservée, un nouvel entretien devant avoir lieu entre le représentant des Contributions et M. le Maire.

## Assistance aux vieillards.

### Domicile de secours Beze:

1. M<sup>me</sup> Gallais, Veuve Médélineau, 70 ans, proposée pour 10 francs.
2. M<sup>me</sup> Boissière, Veuve Le Mordellec, proposée pour le maximum de 50 francs.
3. M<sup>me</sup> Bureau, Veuve Tanguy à la Blordière proposée pour 5<sup>e</sup> allocation de l'Etat.
4. M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Misonneuc à la Haute-He, non proposée.
5. M<sup>me</sup> Guilet Marie, V<sup>e</sup> Vitouneuc, au Genétai proposée pour 50 francs.
6. Chevenil Paul, rue Sadi Carnot, non proposé.
7. Lucas Henri, rue de la Gare proposé pour 50<sup>e</sup>.

### Domicile de secours hors commune.

1. M. Séguin, la Blordière, non proposé.
2. Porte Gaston, né le 30 juillet 1915, proposé.
3. M<sup>me</sup> Penard, V<sup>e</sup> Burgant, rue Aristide Briant proposée pour 25<sup>e</sup> de supplément.
4. Cereault Julien, rue du Suits Baron, avis favorable.
5. M<sup>me</sup> Le Colouneuc Marie, V<sup>e</sup> Kéanfflet, avis favorable.

Demande d'hospitalisation à St Jacques.

1. Brossand Marie Louise, avis favorable.

Assistances aux femmes en couches.

Domicile de secours à Rezé : 44<sup>es</sup>

1. Guevean Marie, admise
2. Gantier nee Blin, proposee, admise
3. Huet nee Legout Marie, proposee, admise
4. Balmand, nee Berranger, admise
5. Visonneau, nee Bizet, admise
6. Calohard à la Petite Lande, admise 8<sup>e</sup> enfant.
7. Cheze nee Benstin, 4<sup>e</sup> enfant, admise.
8. Billet nee Lhommelet Lucienne, 5<sup>e</sup> enfant, admise
9. Clavier, nee Leray, 2<sup>e</sup> enfant, admise
10. Lucas nee Gillereau Marcelle, admise
11. Ploquin, nee Blanchard Marie, admise
12. Leote nee Lucas Marie, admise
13. Raballand, nee Guillaume, non admise.

Domicile de secours hors commune.

1. Mme Roult 2<sup>e</sup> enfant, admise
2. Fort nee Batron Augustine, 1<sup>e</sup> enfant, admise
3. Moreau nee Duval, 1<sup>e</sup> enfant, proposee, admise.
4. Darnais, nee Deau, Basses Chapelles, 6<sup>e</sup> enfant admise.

~~setharchais~~ ~~Sanchevan~~ ~~Stabrice~~ ~~Marceau~~  
~~Merouet~~ ~~Guerrin~~ ~~Wabichaux~~ ~~Foucloux~~  
~~Mulliercain~~ ~~J. Campy~~ ~~St. Pierre~~ ~~Arthur Boulton~~  
~~St. Pierre~~